Le Numéro : 20 centimes

Edition du "REVEIL DU NORD" 108 bis, rue de Paris, LILLE
La plus forte vente de la région

# L'Egalité

MERCREDI 24 MARS 1926

BUREAUX : ROUBAIX | Téléph. 5-61 | 20, Grande-Place, 20
TOURCOING | Téléph. 0-86 | 2 Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

## LES PROJETS FINANCIERS

### Les radicaux sont hostiles à l'élévation de la taxe sur le chiffre d'affaires

Le groupe radical-socialiste, réuni mardi matin, s'est occupé de la question financière. M. Ducos a préconisé une modification du taux de la taxe civique, estimant qu'une imposition de 1.000 francs pour les contribuables les plus aisés était insuffisante.

M. Caste a préconisé l'établissement sans retard de la taxe à la production.

L'augmentation de la taxe sur le chiffre d'affaires a été ensuite vivement critiquée et diverses suggestions ont été apportées, **notamment une majoration de 10 pour 100 de tous les impôts existants.**

Le groupe s'est séparé sans prendre de décision. Cependant, il ressort de la discussion que la majorité du groupe paraît demeurer hostile à toute augmentation de l'impôt sur le chiffre d'affaires.

#### A LA COMMISSION DES FINANCES

La Commission des Finances a poursuivi hier après-midi l'examen des divers articles réservés de la loi de finances.

Bedouce ayant proposé l'incorporation du produit de l'exécution du plan Dawes dans les recettes budgétaires, M. Raoul Péret a été entendu à ce sujet et a demandé à la Commission de ne pas accepter cette proposition qui, après son départ, a été repoussée à une voix de majorité ; par ailleurs, Bedouce avait demandé également que les frais de premier établissement des P. T. T., s'élevant à 360 millions, ne fussent pas compris dans les dépenses budgétaires et fissent l'objet d'un emprunt. Malgré l'opposition du Gouvernement, cette proposition a été adoptée par la Commission à une voix de majorité également.

#### L'AFFECTATION DES ANNUITÉS DU PLAN DAWES AUX R. L.

M. Philippoteaux, député des Ardennes, président de la commission des R. L., a demandé :

1° L'affectation intégrale des annuités du plan Dawes aux R. L. sous déduction des frais d'occupation.

Cette proposition a été adoptée.

2° Le remboursement des ristournes de ravitaillement opérées sur les allocations militaires, vieillards, familles nombreuses, indigents, infirmes, etc., inscrits sur les listes d'assistances communales.

Les sommes perçues seraient remboursées aux intéressés.

Cet amendement a été renvoyé au gouvernement.

## La propriété commerciale

La Chambre a repris hier dans sa séance de la matinée la proposition de loi sur la propriété commerciale retour du Sénat.

Elle a adopté successivement l'article 1er relatif au renouvellement des baux à loyer des locaux et immeubles où s'exploite depuis au moins deux ans un fonds de commerce ou d'industrie ; l'article 2 prévoyant qu'une tentative de conciliation aura lieu devant le président du tribunal civil lorsque les parties ne seront pas d'accord sur les conditions du renouvellement du bail, l'article 3 donnant la procédure à suivre pour la fixation du prix des loyers en cas de renouvellement.

Sur cet article elle a repoussé un amendement de M. GARCHERY, tendant à limiter l'augmentation du prix des loyers à 100 p. 100 sur le prix de 1914.

Sur l'article 4, relatif au refus de renouvellement du bail de la part du bailleur, la Chambre a enfin adopté un amendement de l'amiral JAURÈS tendant à accorder aux locataires sortants, si les motifs allégués par le bailleur ne sont pas valables, une indemnité égale au préjudice causé. La suite a été ensuite renvoyée à mardi matin.

## AU SÉNAT

Le Sénat s'est réuni hier, et après adoption de divers projets, s'est ajourné à jeudi pour le vote de la loi sur les loyers.

## LA LIVRE A 138.40

La livre a encore progressé en Bourse de Paris, passant de 137.84 à 138.40 en clôture. Le dollar est monté de 28.35 à 28.49.

Les 100 francs belges sont côtés 115.50.

C'est DIMANCHE que nous commencerons

**" BIBI-LA-PURÉE "**

« Bibi-la-Purée », ce bohème étrange et sympathique que Biscot, le célèbre as, a immortalisé à l'écran, a une amie « Pouf » ; oh ! une toute petite amie et une amitié toute platonique...

« Pouf » a un grand chien-loup « Duc », qui a sauvé la vie à Bibi-la-Purée « que les gens du sinistre comte de la Vaulette avait « balancé » proprement à la Seine par peur des indiscrétions.

Alors pour ce peu banal ménage à trois et pour «Bibi» qui a maintenant charge d'âmes commence la vie la plus cocasse, la plus imprévue, la plus fertile en incidents, parfois tragiques.

Nos lecteurs en trouveront le récit dans le ciné-roman que nous allons publier dès dimanche prochain, et qui sera le roman de « Bibi-la-Purée ».

### Liste des salles de cinéma où passera " Bibi-la-Purée "

Le 3 avril, à **ROUBAIX** : Ciné Gaumont, Royal Leleu, Cinéma Noel, Cinéma Leleu, Cinéma Weigne.

Le 9 avril, Cinéma de la Maison Syndicale, **LENS** ; Printania à **LILLE** ; Cinéma Gaumont, à **SAINT-OMER.**

Le 10 avril, à **TOURCOING** : Cinéma-Bal, Palais d'Eté, Cinéma du Pont des Plats.

Et ensuite dans les Etablissements suivants : Cinéma de la Fraternelle, à **MARCQ-EN-BARŒUL** ; Théâtre l'Union, à **LILLE** ; Coliseum, à **BOULOGNE** ; Cinéma-Palace, à **LILLERS** ; Deconinck, Cinéma-Bal, à **TOURCOING** ; Variétés Fivoises, à **FIVES** ; Cinéma de l'Egalité, à **CANTELEU** ; Cinéma du **MARAIS-DE-LOMME** ; Cinéma Français, à **HENIN-LIETARD** ; Cinéma Appolo, à **BILLY-MONTIGNY** ; Cinéma Appolo, **SALLAUMINES** ; Cinéma Bertrand, à **HARNES** ; Tivoli Cinéma, à **CAMBRAI** ; Cinéma Palace, à **FOURMIES** ; Cinéma du Laboureur, à **WATTRELOS** ; Cinémas Modern et Alcazar, à **BRUAY-EN-ARTOIS** ; Florin, à **AMIENS** ; The Royal Leleu à **HELLEMMES** ; Cinéma Excelsior, à **BETHUNE** ; Garnier Cinéma, à **HERSIN-COUPIGNY** ; Cinéma Vermast, à **LOOS** ; Cinéma Moderne, à **BARLIN**, etc

**EN TROISIEME PAGE. — Notre Chronique illustrée de la Mode et ses conseils**

**Notre Causerie illustrée sur la T. S. F. : L'amplificateur à résistances.**

## Le Congrès corporatif des débitants de tabac

### *La journée d'hier a été consacrée à l'adoption de différents vœux*

La grande assemblée corporative organisée par le Syndicat de Lille et la Fédération du Nord des débitants de tabac s'est tenue hier matin à Lille, dans la salle du Conservatoire.

Cette journée coïncidait avec le 20e anniversaire du Syndicat de Lille et le 5e anniversaire de la Fédération.

Toutes les délégations venues de toutes les régions de la France, dont nous avons hier donné les noms étaient présentes.

Sur l'estrade, M. Allamel, président de la Fédération, présidait, ayant à ses côtés, MM. Dompsin, président du Syndicat de Lille ; Pipet, président intérimaire de la Fédération Nationale ; Veyrier, président de la Fédération du Sud-Est ; Buscaillet, président du syndicat de la Seine et Me Spriet, bâtonnier de l'ordre des avocats, conseil de la Fédération.

#### Pour l'unification des remises

M. Dompsin ouvrit la séance et souhaita la bienvenue aux congressistes. Puis on aborda aussitôt l'ordre du jour :

Concernant la question des remises allouées sur la vente du tabac, M. Allamel exprima ses craintes de voir réduire le taux de ces remises et proposa d'adresser aux parlementaires des télégrammes les priant de défendre les intérêts des gérants des débits de tabac. Après les explications de MM. Pipet, Soulignac et Veyrier, l'assemblée décida le maintien du « statu-quo » se réservant par la suite de demander l'unification des remises aux taux moyens de 8 % sur tous les tabacs.

#### La propriété commerciale

Me Spriet, bâtonnier de l'ordre des avocats parla de la propriété commerciale. M. Allamel remercia l'orateur pour son clair exposé et donna lecture d'un vœu relatif à la propriété commerciale et qui tend à faire précéder la révision des baux par le vote définitif d'une loi équitable fixant le régime de cette propriété. Ce vœu fut adopté.

#### La vente dans les grands magasins

M. Soulignac de Paris, s'éleva contre la vente du tabac dans les Grands Magasins, qui est ridiculement peu productive et n'offre qu'un intérêt insignifiant.

Le Président poursuivit la séance en donnant des explications sur la fixation des redevances par les directeurs départementaux des contributions indirectes. Les efforts entrepris par la Fédération se poursuivront pour faire réduire les redevances anormales.

En ce qui concerne la question des vitrines imposées par l'Etat, le président demanda que la dépense soit supportée par l'Etat pour les débitants établis au moment de la mise en application du décret.

#### Pour le monopole

En ce qui concerne la question du monopole M. Veyrier, s'éleva contre les dirigeants dudit monopole, qui, par leurs actes décourageant les partisans de cette méthode.

S'adressant aux présidents des différentes délégations il exposa les moyens propres à soutenir le monopole des tabacs qui se trouve en ce moment sérieusement attaqué.

Enfin M. Allamel, donna lecture d'un rapport présenté par la Fédération du Nord, en collaboration avec M. Vanbesien, entreposeur spécial des tabacs à Lille, au sujet du « Crédit » à accorder aux gérants de débits de tabacs en vue de l'extension de la vente.

Le manque de place nous oblige à reporter à un autre jour, la publication de cet intéressant document.

#### Le renouvellement du bureau

On procéda ensuite au renouvellement du Bureau de la Fédération. Ont été élus : président, M. Allamel ; vice-présidents, MM. Degangne, Péron et Dompsin ; trésorier, M. Parsy.

La séance fut levée à 13 heures.

#### Le banquet

A 14 heures, un banquet de 250 couverts, réunissait les congressistes dans les salons de l'Hôtel Maréchal. A la table d'honneur M. Hudelo, préfet du Nord présidait. Outre les membres du bureau cités plus haut, on remarquait : MM. Leroy, secrétaire général de la Préfecture ; Chavin, chef de cabinet du Préfet ; Ragheboom, adjoint au maire ; Inghels, adjoint au maire de Tourcoing ; Glineur directeur honoraire des contributions indirectes ; Coquelet, directeur des C. I. ; Solenge, directeur intérimaire des tabacs ; Planque, secrétaire général de la Mairie ; Vanbesien, entreposeur des tabacs ; Siette, secrétaire général du syndicat des ouvriers des tabacs etc...

Au cours des agapes, les convives eurent le plaisir d'entendre Mlle Niny Roussel et M. Scapini-Leroux du Grand-Théâtre qui étaient accompagnés par Mme Hayem, tandis qu'un orchestre symphonique dirigé par M. Letellier égaya l'assistance.

Au dessert M. Dompsin prit le premier la parole et exprima toute sa gratitude aux notabilités présentes.

D'autres discours furent prononcés par MM. Allamel ; Busquaillet ; Pipet ; Siette ; Ragheboom et Inghels.

Enfin M. le Préfet clôtura les toasts et promit aux débitants de tabac qu'il se ferait l'écho de leurs réclamations.

Un concert suivi d'une sauterie termina cette journée corporative.

## LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Assez beau temps. Vent d'Est, 12 à 6 m. Ciel peu nuageux. Même température minimum moins 2°.

## Une nouvelle bande Pollet terrorise le Pays Noir

### Le cambriolage de la coopérative de Mazingarbe prouve, une fois de plus, l'existence dans notre région d'une bande parfaitement organisée de malfaiteurs dangereux qu'il faut réduire à l'impuissance

(DE NOTRE ENVOYÉ SPÉCIAL)

**Mazingarbe, 22 mars.** — Que de fois, à la veillée, dans nos régions minières et agricoles du Nord et du Pas-de-Calais, n'a-t-on pas évoqué en frissonnant, les tragiques exploits de la bande Pollet de sinistre mémoire, qui, pendant des mois vers 1909, terrorisa littéralement les campagnes de la Flandre et de l'Artois ? Les frères Pollet ne ressusciteront pas. Ils ont expié !... mais de dignes émules leur ont succédé, qui, si on ne leur livre une chasse sans merci, mettront en coupe réglée toutes les communes de notre Pays Noir.

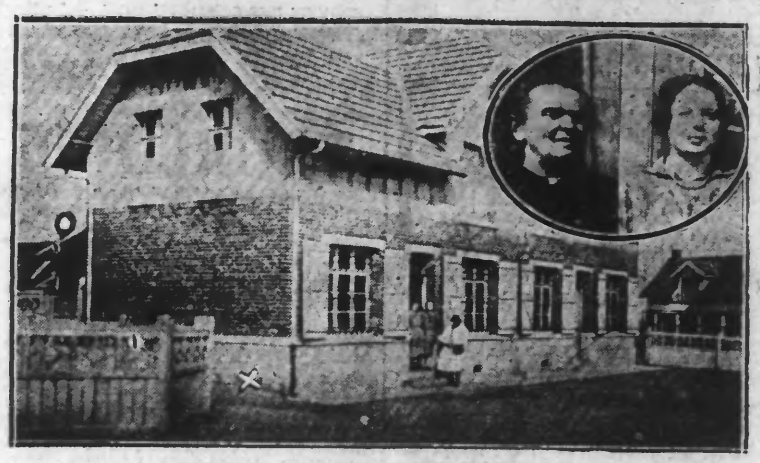

**La Coopérative cambriolée, à Mazingarbe. La croix marque le passage qu'ont emprunté les cambrioleurs. Le rond, le toit qu'ils ont escaladé pour pénétrer dans la maison. — Dans le médaillon La gérante Mme Rombeau et sa fille Jeanne**

A n'en point douter, en effet, une bande de malfaiteurs dangereux parfaitement organisée opère depuis près d'un an, dans nos régions minières. Les faits sont là pour le prouver.

### *Une angoissante série de cambriolages et de crimes*

Nos lecteurs ont encore en mémoire, l'attaque du « Crédit du Nord » perpétrée en juillet dernier à DENAIN, rue de Villars, en pleine ville au cours de laquelle, le veilleur de nuit, M. Chatelain fut assassiné et ses patrons assommés.

Quelques mois plus tard, en décembre, des bandits masqués, encore, s'introduisaient à DENAIN, dans les bureaux de la fonderie Domange, défonçaient le coffre-fort et enlevaient la somme d'environ 2.000 fr. qu'il contenait.

Dans la nuit du 1er au 2 février, des bandits masqués, toujours, pénétraient pas escalade dans les bureaux de la brasserie Deleruyelle, Grand'Rue, à BULLY (Pas-de-Calais), descellaient du mur où il était fixé, un coffre-fort pesant près de 300 kilos, le transportaient à 150 mètres dans une pâture, le défonçaient à l'aide d'un arbre de transmission et le dépouillaient de son contenu : une somme de 13.555 fr. 65 !...

Quelques jours plus tard, les mêmes bandits, croit-on, renouvelaient leurs exploits en tentant de cambrioler la pharmacie Cousin à LOURCHES.

Puis ce fut encore à LOURCHES, dans la nuit du 8 au 9 mars, la tentative de cambriolage du bureau de la Compagnie des Mines de Douchy, que nous avons longuement relatée. Au cours de ce nouvel acte de banditisme les gardes Maas et Delcourt, ne durent leur salut — on le sait — qu'à leur sang-froid. Suivit l'attaque de l'épicerie Pederencino à LIEVIN, au cours de laquelle, les bandits toujours masqués, ligotèrent le patron, sa famille, et le personnel et enlevèrent une somme de 1370 francs.

Les soupçons s'étaient portés sur un nommé D... mari de la comptable, mais après enquête approfondie, le juge d'intruction M. Dutilleul, de Béthune, mit en liberté l'inculpé reconnu innocent.

Dans la nuit de dimanche à lundi dernier, ce fut enfin, le cambriolage de la Coopérative du n. 7 des Mines de Béthune, à MAZINGARBE, dont nous avons, hier, entretenu nos lecteurs.

Il est à remarquer, que dans cette série impressionnante de crimes, de cambriolages, d'agressions, perpétrées dans un rayon de 30 kilomètres au plus, on retrouva toujours des bandits masqués, opérant suivant la même méthode, avec la même audace, menaçant du revolver et ne frappant qu'en cas de résistance.

Comment ne pas croire à l'existence d'une bande, comment devant une telle théorie de méfaits, ne pas évoquer le tragique souvenir, de la trop fameuse bande Pollet ?...

Les Pollet tuaient avant de voler.

Les bandits qui nous occupent, ne tuent que s'ils tombent sur des victimes résolues à se défendre.

C'est là la seule différence !

A Mazingarbe, théâtre des derniers exploits de la sinistre bande, nous avons visité aujourd'hui la coopérative cambriolée.

C'est une maison coquette, au toit pointu, en briques rouges et pierres blanches, dont les dépendances sont entourées d'une solide clôture en ciment.

La coopérative se dresse, à 50 mètres de la grand'route de Béthune à Lens, au milieu d'une élégante cité ouvrière, comptant plus de 500 maisons, habitées en majeure partie par des étrangers.

Dans l'accomplissement de leur exploit, les cambrioleurs, ont dû une fois de plus déployer une audace inouïe.

La cité, en effet, compte plus de 1500 habitants. Quand à la route voisine, elle est très fréquentée. A tout moment, les audacieux malfaiteurs pouvaient être surpris !...

On sait que deux bandits ont pénétré dans la maison. Pour arriver à leurs fins, ils ont dû d'abord escalader une clôture de 1 m. 75 de hauteur.

A l'aide d'un vilebrequin, ils ont fracturé la porte d'un magasin, n'ayant rien trouvé dans cette pièce, ils sont sortis, et ont escaladé un appentis de 3 m. 50 de hauteur conduisant à une fenêtre, donnant dans la maison.

C'est après avoir brisé la vitre de cette fenêtre qu'ils ont pénétré dans l'immeuble.

### *Un vague signalement*

Dans leur dernier exploit, les bandits n'ont laissé aucune pièce à conviction, permettant de les identifier. Personne ne les a vus de près !... Les victimes n'en ont donné qu'un signalement, très vague.

En fait de signalement, on ne sait, en effet, que ceci. C'est que l'un des bandits de Mazingarbe était de haute taille l'autre de beaucoup plus petit, que le plus grand des deux avait un ascendant très marqué sur l'autre et que tous deux parlaient le français avec un léger accent étranger. Les mêmes remarques ont été faites à Liévin, chez Péderencino, ainsi qu'à Lourches, chez M. Cousin, et au Bureau des Mines.

### *Les bandits ont des complices...*

La Coopérative de Mazingarbe, était habitée, on le sait, par trois femmes, l'aïeule Mme Vve Rombeau, 80 ans, sa fille 55 ans et la fille de cette dernière, Jeanne, âgée de 18 ans.

Lorsqu'elle entendit le bris de vitres provoqué par l'entrée dans la place des bandits, Mme Rombeau, on le sait, casa à son tour, le carreau d'une fenêtre donnant sur la rue et appela « Au secours !... » Un coup de revolver retentit aussitôt, tiré par un complice qui faisait le guet sur la rue.

La détonation dans la nuit, n'empêcha pas les cambrioleurs de poursuivre, l'exécution de leur méfait.

Qui sait ce qui se serait passé si Mme Rombeau, n'avait pas remis, aux sinistres visiteurs les 150 francs qu'elle possédait ?

Le fait n'en prouve pas moins que les bandits n'agissent pas seuls, que la bande existe !...

Lors de l'attaque du « Crédit du Nord » à Denain, des témoins, n'ont-ils pas vu aussi des complices tapis dans l'ombre au coin d'une rue, en train de faire le guet ?

### *...et des indicateurs !*

Ils ont aussi des indicateurs, le fait est facile à prouver.

Les bandits savaient, en effet, que dans l'après-midi, une voiture était venue de la maison centrale, apporter à la succursale, les fonds, qui devaient servir le lendemain, au paiement des escomptes dus aux coopérateurs ?.... Ils le croyaient... Ils s'étaient trompés puisque la voiture n'avait amené que des marchandises.

Toujours est-il, qu'ils avaient été mis au courant de la venue de la voiture et du paiement prochain des dividendes. Par qui ?... Par quel indicateur complice ?... C'est ce qu'il s'agit de découvrir.

Lors du cambriolage des bureaux des mines de Douchy, à Lourches, les bandits ne savaient-ils pas aussi, que la caisse devait contenir 800.000 francs ?

### *Quelle est cette femme ?*

Les témoins, avons-nous dit, font totalement défaut pour l'affaire de Mazingarbe.

Néanmoins, les inspecteur de la police mobile chargés de l'enquête, ont appris d'un Polonais, que ce dernier avait vu, une femme se joindre, aux bandits qui s'enfuyaient. Qui est cette femme ? C'est ce que la police s'efforce d'établir.

### *Un trio suspect disparu*

Un autre fait qui s'est produit à Liévin voici quelques mois, n'est pas non plus sans intérêt.

Un beau soir, un inspecteur de la police municipale, mettait en état d'arrestation un sujet tchéco-slovaque, répondant au doux nom de Samek Yaroslaw, qui avait commis quatre vols dans la même soirée, dans différents débits. Au cours de son enquête le policier apprit que l'indésirable avait eu comme complices un allemand nommé Frédéric Kosech, 28 ans, et un polonais Joseph Glal, 28 ans, également.

Le tchéco-slovaque fut conduit au violon municipal, mais dans la nuit, les deux complices qu'on n'avait pu atteindre vinrent le délivrer.

Depuis, lors le trio suspect est resté introuvable. Samek à 1 m. 85, ses complices sont plus petits. Ils correspondent au signalement donné. Que sont-ils devenus ?...

On nous affirme que bien que recherchés par la police, les trois indésirables ont fait, à plusieurs reprises de courtes apparitions dans la région.

L'évadé de Liévin, et ses tristes amis ne comptent-ils pas parmi les membres actifs de la nouvelle bande « Pollet » ?

Marcel POLVENT.

## Le Congrès des Maréchaux du Nord

**Nous avons rendu compte du Congrès des Maréchaux du Nord qui s'est tenu à Lille sous la présidence de M. Pellion, de la Confédération des Maréchaux de France. Nous publions aujourd'hui la photographie du groupe des congressistes réunis autour de Saint-Venant, député du Nord, au banquet qui eût lieu au Café Rose, Porte de Paris.**

## Le krach du banquier Jouniaux de Lille

### L'inculpé est déclaré en faillite

Les opérations de justice en ce qui concerne les plaintes adressées au Parquet contre le banquier Gaston Jouniaux se poursuivent activement.

On n'a pas encore cependant découvert la retraite du banquier.

Au cours de son audience d'hier après-midi, le Tribunal de Commerce de Lille a déclaré le banquier Jouniaux en état de faillite et a désigné comme juge-commissaire M. Decroix, et comme syndic provisoire M. Mangez.

#### Perquisition infructueuse

Dans la journée d'hier, M. Coissard, chef de la sûreté, s'est transporté au domicile de Jouniaux, rue Léon Gambetta, 5, où il a procédé à une perquisition.

Celle-ci n'a donné aucun résultat.

De la, le magistrat s'est rendu dans un garage de la rue Littré, où il a procédé à la saisie de l'auto de Jouniaux qui était remisée à cet endroit. Il s'agit d'une voiture Citroen 10 H.-P. dont la valeur peut être estimée 15.000 francs.

#### Je ne sais rien !...

M. Coissard a également procédé à l'interrogatoire de M. Jean Decroix, qui était employé en qualité de comptable à la banque Jouniaux. Le jeune homme a répondu être complètement étranger aux affaires que traitait son patron et que par conséquent il se trouvait dans l'impossibilité de fournir aucun renseignement.

La fille et le gendre du banquier également interrogés ont fait la même réponse.

M. Richard, juge d'instruction, qui s'occupe de cette affaire, a inculpé Jouniaux d'émission de chèques sans provision et d'abus de confiance.

## Le Reichstag a approuvé la politique de Locarno

Le Reichstag allemand a adopté à mains levées, à une grande majorité, un ordre du jour émanant des partis gouvernementaux socialistes et d'une fraction du parti économique approuvant la politique de Locarno et l'attitude de la délégation allemande à Genève.

Il a repoussé par 259 voix contre 141, l'ordre du jour nationaliste, refusant la confiance au chancelier et au ministre des Affaires Etrangères et demandant le retrait de la demande d'admission à la S. D. N.

## L'ESCROC PASSAL QUI OPÉRA A LILLE VA ÊTRE JUGÉ

Jeudi 25 mars, comparaîtra devant le tribunal correctionnel de Saint-Malo, André Passal, dit Simonin, dit Gabriel Gouraud, dit marquis de Champaubert.

Passal a commis dans toute la France, de nombreuses escroqueries et notamment à Lille. Passal, mué en Gouraud, fonda à **Lille, en janvier 1924, la « Radio-Imperator »,** entreprise sans-filiste, absolument chimérique. Passal ne livra aucun appareil et ne quitta pas Lille, sans avoir roulé plusieurs bijoutiers. Enfin, on retrouva en Passal, le Gouraud qui fit à Nantes tant de dupes par le moyen d'une société fantôme, l'auto Canadienne.

## UN RESTAURATEUR DE CASSEL INCULPÉ D'ESCROQUERIE AUX DOMMAGES DE GUERRE

M. Masson, juge d'instruction au Parquet d'Hazebrouck, vient d'ouvrir une enquête sur des faits d'une certaine gravité reprochés à un restaurateur de Cassel, M. Léon Deherre, anciennement marchand de vins à Bailleul.

M. Deherre a subi des pertes au moment des bombardements et de l'occupation allemande à Bailleul en 1918. Mais d'après les premiers renseignements recueillis notamment par l'audition des témoins cités, il avait en établissant son dossier de dommages de guerre, réclamé des indemnités hors de proportion avec le chiffre réel des dommages subis.

Le dossier déposé par lui à la commission porte 150.000 francs de perte subie, consistant en vins et bières perdus et 300.000 francs comme valeur de remplacement.

## L'EXPLOSION DE LA BASSÉE

Nous avons fait prendre des nouvelles à l'hôpital de la Charité, des deux victimes de l'explosion de La Bassée.

Le petit Rogatien va un peu mieux, mais on ne pourra se prononcer avant quelques temps. L'état de la fillette Marie-Thérèse Lefebvre est toujours très grave.

## LA NEIGE DANS L'OUEST

La neige est signalée à Caen, Bayeux, Vire, Cherbourg, Granville, Saint-Malo. Elle tombe en abondance dans ces deux dernières localités. Le froid, très vif, cause des dégâts aux arbres fruitiers et aux cultures maraîchères.

## BLOC CONTRE LA RÉACTION

La Commission exécutive de la Fédération radicale de la Seine, réunie hier, a recommandé au second tour la discipline du vote contre la réaction, c'est-à-dire de voter pour les communistes.

## M. MALVY VA SE REPOSER

M. Malvy quittera Paris aujourd'hui, pour se rendre dans le Midi.

**LE RÉVEIL ILLUSTRÉ est paru**

C'est le PLUS INSTRUCTIF, le PLUS POPULAIRE, le MOINS CHER des hebdomadaires français.

Voir dans le numéro de cette semaine : La suite de notre **GRAND CONCOURS de La Mode depuis 125 ans 200 Prix d'une valeur de 6.000 francs**

Notre chronique documentaire **SUR LA FABRICATION DES ŒUFS DE PAQUES** ; Nos photos d'actualité sur la Fête des **VIEUX MENAGES A BILLY-GRENAP** ; **L'INCENDIE TRAGIQUE DE TOURCOING** ; **LE SALON DES HUMORISTES A PARIS** ; nos captivants romans ; nos Chroniques patoisantes et sur la Mode ; nos Recettes, Petits Conseils, Bons Mots, etc.., etc.

**16 pages -- 0,30 cent.**

LE RECLAMER PARTOUT !

## La Chambre a voté le relèvement des taxes postales

### Elle s'était occupée auparavant des traitements des fonctionnaires et de l'échelle mobile

La Chambre a repris la discussion des articles de la loi de finances réservés lundi.

On discute l'article 1 bis, relèvement des traitement et soldes des fonctionnaires civils et militaires — un milliard 505 millions 065.393 fr. ; supplément d'indemnité de résidence à tous les agents de l'Etat, 54.066.196 francs ; relèvement des indemnités de charges de famille, 80.981.912 f.

M. CHABRUN regrette que le règlement ne l'autorise pas à soutenir un amendement pour donner aux fonctionnaires une indemnité mobile parce que les dernières augmentations ont été calculées pour l'indice de cherté de vie de 311, alors qu'il est de 495 aujourd'hui. Il faut donner aux fonctionnaires au moins de quoi vivre.

#### Lebas réclame l'échelle mobile pour les fonctionnaires

LEBAS, socialiste, maire de Roubaix, vient également de présenter les revendications des fonctionnaires qui demandent avec raison au Parlement de faire un effort en leur faveur. Il est de fait que la vie est cinq fois plus chère aujourd'hui qu'en 1914, et que les traitements des fonctionnaires sont loin d'avoir subi cette progression.

L'orateur examine la question de l'échelle mobile, qui est réclamée avec insistance par les Fédérations de fonctionnaires.

LEBAS déclare que si l'on considère que les traitements des fonctionnaires sont loin de valoir ceux qui sont pratiqués dans le commerce et l'industrie privée, on est obligé de reconnaître que les fonctionnaires sont fondés à réclamer l'échelle mobile.

D'ailleurs, le système est appliqué depuis longtemps dans plusieurs grandes villes et à l'étranger, notamment en Angleterre, où il a donné toute satisfaction. La Belgique, également, applique l'échelle mobile depuis 1925, en créant pour les fonctionnaires un traitement et des indemnités : Une fixe, l'autre mobile, qui augmente ou diminue selon les fluctuations du coût de la vie.

#### " Il faut en finir avec ce boulet "

Le député du Nord expose longuement le fonctionnement du système de l'échelle mobile appliqué en Belgique depuis février 1925.

LEBAS, au nom du groupe socialiste : « Je ne vous demande pour l'instant, que d'accepter le renvoi de l'article à la Commission, sans vous mettre en demeure de choisir tout de suite entre les systèmes ; il faut absolument en finir avec cette question irritante que le Parlement traîne comme un boulet depuis de longues années. »

#### Le ministre estime la mesure inopportune

M. Raoul PERET, ministre des Finances, répondit : « Nul ne conteste que l'amélioration du sort des fonctionnaires ne soit désirable. Sur la question de principe, nous sommes donc tous d'accord. J'ai entendu parler de plusieurs systèmes : l'échelle mobile ; l'indemnité mobile. Oui, l'échelle mobile serait la solution idéale, mais dans la situation présente, ne croyez-vous pas qu'il faut qu'il y ait le plus de gens possible intéressés à la stabilisation du franc : un décret va être pris pour redresser ce qu'on peut appeler les erreurs de la Commission Trépont ; il ne s'agit pas, dans l'article 1 bis, de crédits nouveaux, il s'agit de répartir les crédits entre les diverses administrations.

Je demande donc à la Chambre de voter l'article 1 bis pour pouvoir envoyer le budget ce soir ou demain à la Haute Assemblée.

Le renvoi de l'article 1 bis est repoussé par 320 voix contre 235, et cet article est adopté.

## Le relèvement des taxes postales

### La lettre à 0.40 centimes

On adopte ensuite l'article 2 : taxe sur les affiches lumineuses ; taxe de 6 % (double décime compris) sur les automobiles neuves aménagées pour le transport des marchandises mais qui peuvent éventuellement servir au transport des personnes.

La Chambre aborde l'article 24, ainsi conçu :

« Dans le régime intérieur ainsi que dans les relations franco-coloniales et intercoloniales, les taxes postales des objets de correspondance désignés ci-après sont modifiés comme suit :

**I. Lettres et paquets clos, jusqu'à 20 grammes 0,40. De 20 à 50 grammes 0,65. De 50 à 100 grammes 0,90. Au-dessus de 100 grammes 0,20 par 100 grammes ou fraction de 100 grammes.**

II. Papiers de commerce et d'affaires : Les taxes et conditions d'admission sont les mêmes que celles des lettres et paquets clos.

Par exception, sont admis au tarif de 0.30 jusqu'à 20 grammes : 1° Les factures, relevés de comptes ou de factures, bordereau d'expédition ou notes d'honoraires expédiés sous enveloppe ouverte ou sur carte à découvert et réduites à leurs énonciations constitutives ; 2° Les certificats de vie et les quittances concernant l'exécution de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, expédiés sous pli ouvert.

#### Les tarifs des cartes postales

III. Cartes postales ordinaires : a) Cartes postales simples 0,30 ; b) Cartes postales avec réponse payée, 0,60.

IV. Cartes postales illustrées : Les taxes et conditions d'admission des cartes postales illustrées sont les mêmes que celles des cartes postales ordinaires. Par exception les cartes postales illustrées, dont l'ensemble du verso est occupé par une illustration ou gravure, à l'exclusion de toute annotation manuscrite sont admises :

1° Au tarif des imprimés ordinaires lorsqu'elles ne portent que la date, la signature et l'adresse de l'expéditeur.

2° Au tarif de 0.20 lorsqu'elles portent, en outre, des mentions précédentes une inscription manuscrite de un à cinq mots.

#### Imprimés et cartes de visite

V. Imprimés. — 1° Imprimés dit urgents, (prix courants mercuriales cotes de Bourse ou d'Office de publicité et de vente lettres de convocation ou d'invitation, avis de passage des voyageurs de commerce, avis de naissance, de mariage ou de décès, affiches épreuves d'imprimerie et copies destinées à l'impression dans les journaux : taxe additionnelle 0,10 par objet.

2° Cartes de visite. — A) Cartes de visite ne contenant que les indications imprimées ou manuscrites autorisées sur les imprimés : tarif des imprimés ordinaires.

B) Cartes de visites portant des indications manuscrites : tarif des lettres.

3° Avertissement des administrations financières de l'Etat, des départements et des communes pour le recouvrement des impôts et taxes de toute nature : tarif des imprimés « urgents ».

#### Echantillons et Droit de recommandation

VI. Echantillons. — Jusqu'à 50 grammes 0,15 de 50 à 100 grammes, 0.25. Au-dessus de 100 grammes 0,15 par 100 grammes ou fraction de 100 grammes.

VII. Droit fixe de recommandation. — Lettres paquets clos, cartes postales ordinaires et envois de valeur déclarées, 1 fr. Objets affranchis à prix réduit et avis ou avertissements des administrations financières, 0.60. Enveloppe 52 valeurs à recouvrir, 0.60.

VIII. Avis de réception des objets chargés